



***Réduisons ensemble l'écart entre les valeurs affichées et les valeurs pratiquées***

**Mission**

La Fondation Chez Paou a pour mission l'accueil et l'accompagnement d'adultes en difficulté, femmes et hommes, sans solution concrète de logement. Elle les accompagne dans la construction de leur projet de vie.

**Valeurs**

Les personnes accompagnées ont le droit au *respect* et à la *considération*. Elles sont considérées comme des *partenaires* à part entière. Une étroite *collaboration* est instaurée par la Fondation avec les bénéficiaires, leurs responsables légaux et leur réseau.

**Principes**

La Fondation, par sa direction, s'engage à promouvoir les dimensions suivantes, aussi bien auprès des résidents que des membres du personnel :

- Le bien-être
- La dignité des personnes
- L'intégrité physique et morale
- Le respect des droits et obligations
- Les rapports de confiance
- La collaboration et la coopération
- L'engagement concerté dans la construction de solutions
- La créativité
- La régulation de la distance entre bénéficiaires et collaborateurs

## Application

La Fondation veille à une organisation soutenant un dialogue de proximité et la recherche de solutions basées sur les principes ci-dessus.

Pour les bénéficiaires, par :

- Les entretiens individuels et de groupe
- L'accompagnement individualisé
- Le système de références
- Les entretiens et bilans réguliers
- Une équipe de collaborateurs formés
- Les moyens et les actions soutenant la réalisation des projets
- Les outils organisationnels et de suivi performants

Pour les collaborateurs, par :

- Une définition des postes consignée
- La délégation de responsabilités
- Les entretiens réguliers et d'évolution
- Le dialogue organisé entre la Direction, le Conseil de Fondation et le personnel
- La promotion de la formation

La Fondation Chez Paou dispose d'un Système Qualité évolutif qui recense l'organisation, les prestations, leur application et leurs adaptations dans le temps.

A l'admission, les bénéficiaires prennent connaissance de la présente charte. Ils s'engagent à respecter les principes de vie communautaire, les règlements et à participer aux entretiens individuels et de groupe.

A l'engagement, les collaborateurs prennent connaissance de la présente charte. Ils s'engagent à en soutenir les valeurs et principes dans le cadre de leurs droits et obligations. Ils veillent à respecter le devoir de discrétion pendant et après l'exercice de leur fonction.

M. Jean-Yves Raymond  
Directeur de la Fondation Chez Paou

Version	Validation	Distribution
1	JYR	SMQ
20.09.2013	20.09.2013	Mise à jour : 14.01.2017